

DELIBERATION N° 87/02-04 - PARKING DE L'EGLISE/EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Novembre 1986 ayant trait à l'acquisition des parcelles constituant l'emplacement réservé N° 4 :

- parcelle AB N° 14, d'une superficie de 4 a 96 ca, appartenant à Madame DE GRAVE,
- parcelle AB N° 15, d'une superficie de 3 a 40 ca, appartenant à Monsieur GAUME,
- parcelle AB N° 260, d'une superficie de 3 a 61 ca, appartenant à Mademoiselle MARCHAL Renée,
- parcelle AB N° 262 d'une superficie de 3 a 50 ca, appartenant à Madame DE GRAVE,

et de la parcelle AB N° 12, d'une superficie de 5 a 20 ca, appartenant à Madame THIRION.

Compte tenu de la nécessité d'acquérir ces terrains en vue de poursuivre l'extension du parking de l'Eglise et de créer une place publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier constitué conformément aux dispositions du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,
- de soumettre le dossier à l'enquête préalable et de faire prononcer à son profit la déclaration d'utilité publique des acquisitions.